



<http://cftctisseo.org>

SYNDICAT CFTC TISSÉO

Novembre 2009

Ensemble, CFTC et SUD sont devenus les champions de l'amélioration des conditions de travail et de la création de primes.

CFTC et SUD OBTIENNENT DES AVANCÉES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CONDUCTEURS, SANS AUCUNE CONTRE PARTIE :

Depuis la création de la régie, aucune négociation concernant les conducteurs n'aboutissait.

CFTC et SUD ont été reçus par la Direction le 12 novembre pour discuter de notre cahier revendicatif commun, déposé lors de la première négociation sur les temps annexes, nous avons obtenu ensemble toutes les avancées ci-dessous, soumises à signature.



CONDITIONS DE TRAVAIL ACTUELLES	APRÈS SIGNATURE (par plus de 30% de représentativité syndicale)
Temps annexes au minima voir TM actuels	Les temps annexes augmentent entre 1 et 13 mn par équipe, soit autant de moins de conduite.
45 % des équipes coupées dépassaient les 10 heures d'amplitude dont 10% pour les grandes amplitudes.	20 % des équipes coupées dépassent les 10 heures d'amplitude dont 10% pour les grandes amplitudes.
Prime de spectacle pour les équipes finissant après 23h30	Prime de spectacle pour les équipes finissant après 23h00
Faux indices appliqués depuis des années, qui nous faisaient dépasser les 7h00 de moyenne générale sur les TM.	Nouveaux VRAIS indices qui feront diminuer le temps de travail à partir du 4 janvier 2010
Aucune prime pour les équipes à coupure faisant Dépôt-Dépôt puis kiosque-Kiosque	Prime de 2 € appelée prime de marche à pied par équipe de ce style.
Une vacation fait 5h30 de temps de conduite + les temps annexes.	Une vacation fait 5h30 de temps de travail (conduite + temps annexes) maximum.
	Temps de travail (conduite + T. Annexes) Equipes entre 7h30 et 7h40 (10% maximum) Equipes en dessous de 7h00 (45%)
Temps de réapprovisionnement	Maintien du temps de réapprovisionnement
Amplitude 14heures pour les équipes à amplitude	Maintien de cette mesure, pour permettre aux conducteurs à amplitude de rester titulaires sur ces équipes. Une réunion spécifique pour cette catégorie se fera début d'année 2010 pour fixer les règles qui correspondent aux souhaits des agents concernés.
	Augmentation du nombre de RF accordés
Le résultat de cette négociation, ainsi que toutes ces avancées seront envoyées aux autres partenaires sociaux, comme la loi l'exige, ces avancées seront soumise à accord signé par plus de 30% de représentativité syndicale.	